

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 37 (1965)

Heft: 6

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, samedi et dimanche 15 et 16 mai 1965, à Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

**samedi et dimanche 15 et 16 mai 1965,
à la salle de la Réformation, à Genève**

19

Ouverture samedi 15 mai 1965

Pour des raisons administratives, l'assemblée statutaire des délégués a été reportée au dimanche. La journée du samedi donna donc la possibilité aux quelque six cents délégués et invités de visiter différentes réalisations, très importantes, dans la banlieue genevoise.

Le vice-président, M. A. Maurer, conseiller municipal à Zurich, ouvre le congrès annuel à 14 h. 20 et souhaite une cordiale bienvenue aux délégués et invités. Il ne fut malheureusement pas possible à M. P. Steinmann, président, de prendre part à notre congrès. Le vice-président remercie la Section romande de s'être mise à disposition pour organiser notre congrès annuel et nous invite à Genève. Il remercie le président, M. Maret et la Section romande, ainsi que MM. Picot et Gay, de la SCH de Genève, pour leur aimable invitation et l'impeccable organisation de la rencontre.

M. Jean Piller, de Herrliberg, est nommé secrétaire du congrès.

M. F. Picot, président de la SCH de Genève, adresse ses salutations à l'assemblée des délégués. C'est avec joie que la société qu'il préside et son directeur, M. Gay, ont entrepris l'organisation de ce congrès. La nombreuse participation et la collaboration des autorités genevoises ont été très encourageantes. Il souhaite un agréable séjour à tous les participants.

M. Frédéric Rochat, conseiller administratif du Service des finances de la ville de Genève, et M. Emile Dupont, conseiller d'Etat, directeur des finances de la République et Canton de Genève, présentent deux exposés sur «L'effort de la ville de Genève en matière de logements» et «La législation genevoise d'encouragement à la construction – Les réalisations», dont les résumés se trouvent en annexes.

Réception par la ville et le canton de Genève

A 18 h. 30, les délégués et les invités se retrouvent au Musée d'art et d'histoire. Ils sont reçus par M. Jean Treina, président du Conseil d'Etat, M. Frédéric Rochat, conseiller municipal, M. Charles Schleer, vice-président du Grand Conseil, et M. René Da Pojan, conseiller communal.

La soirée est à la libre disposition des participants.

Assemblée du dimanche 16 mai, à 9 h. 10

Dans son allocution d'ouverture, M. Adolphe Maurer, vice-président, remercie officiellement les organisateurs

de la tournée pleine d'enseignements de la veille et de la brillante réception offerte aux délégués.

Au nom de l'assemblée et des invités, il salue particulièrement la présence de M. Emile Dupont et de M. Frédéric Rochat, conseillers d'Etat; du D^r Bommeli, chef du Bureau fédéral pour la construction du Département fédéral de l'économie publique, à Berne, auxquels il assure le plein appui des coopératives de construction pour le développement de la nouvelle action fédérale; du D^r W. Ruf, représentant de l'Union des coopératives de consommation, à Bâle; de M. Louis Bauer, de l'Union syndicale suisse, à Berne; du D^r R. Tschäppät, conseiller national, à Berne; de M. E. Röthlisberger et de M. H. Knutti, de Bâle; de M. H. Bänninger et de M. H. Ramp, de la Banque Cantonale de Zurich; de M. Charles Balbi et M. Hans Haldimann, de Zurich; de MM. Oswald Müller, Pierre Liniger et Ernest Müller, de Bâle; et du D^r E. Brunner, de Zurich.

Hommage à M. Heinrich Gerteis, ancien secrétaire central. Le 5 mai a eu lieu la cérémonie d'incinération de M. Heinrich Gerteis, âgé de 70 ans, à Winterthour. À cette occasion, M. Jakob Peter, membre du Comité central, a rappelé les éminents services rendus par le disparu. En 1925, en pleine période de crise, il fonda la Coopérative d'habitation de Winterthour. Il était instituteur dans l'âme et donna vingt-cinq ans de sa vie à cette profession. Ensuite, il se consacra à la cause de la construction coopérative sans être au bénéfice d'aucune assurance sociale. En 1948, il fut nommé secrétaire central à mi-temps en même temps que rédacteur de la revue «Das Wohnen». Grâce à son expérience et à ses capacités, Heinrich Gerteis fit de son secrétariat un véritable centre de conseils et d'orientation. Il rendit d'inappréciables services aux coopératives. Il savait entretenir des contacts utiles avec l'étranger et prit souvent part à des congrès internationaux. C'est un élève de Pestalozzi qui nous a quittés et dont nous voulons garder, en l'honorant, un précieux souvenir. L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Autres allocutions

Le président de la Section romande de l'USAL, M. Arthur Maret, ancien conseiller d'Etat, rend hommage, dans une brillante improvisation, à la signification et à la beauté de la ville de Calvin, de réputation internationale.

Rappelant le souvenir inoubliable de Heinrich Gerteis, il se réjouit de la bonne entente qui règne entre la Section romande, le secrétariat et le Comité central.

M. Louis Bauer apporte les salutations de l'Union syndicale suisse. Notre but est de nous opposer à la spéculation sur les immeubles et d'intervenir énergiquement pour la construction d'appartements dignes de ce nom à des prix abordables. L'Union syndicale suisse, dans son programme, a donné à la construction de logements la place qui lui revient. Nous sommes pour la devise «Construire plus vite, mieux et moins cher». Nous fondons de grands espoirs dans la nouvelle action fédérale. Après avoir remercié les orateurs, le président passe aux opérations statutaires.

Opérations statutaires

L'ordre du jour a été adressé à toutes les sections dans les délais prévus, et publié dans le N° 5 de la revue «Das Wohnen». Un numéro spécial de cette revue a été édité pour le congrès et distribué à tous les participants à l'entrée de la salle. En réponse à la demande du président, aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée. Il est donc adopté.

Le président salue les deux orateurs de la journée: M. le D' Tschäppät, de Berne, et M. J.-J. Honegger, architecte, à Genève.

Il passe au premier point de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal.

Le procès-verbal de l'assemblée annuelle des 30-31 mai 1964, à Bâle, a été publié dans le N° 7/1964 de «Das Wohnen». Il est adopté sans discussion avec remerciements à son auteur, M. Gottfried Killer.

2. Rapport 1964 du Comité central.

Ce rapport a été publié dans le N° 5 de «Das Wohnen» et dans l'*«Habitation»*.

Il est mis en discussion dans ses passages successifs. Au paragraphe «Comité central», 1.d), il est question du financement total des projets de construction. Cette affaire tient à cœur de beaucoup de coopérateurs, spécialement dans le cas des sociétés dont les moyens financiers sont limités. Nous recherchons une action de solidarité. Une commission, présidée par M. Jakob Peter, a élaboré un règlement qui a été remis aujourd'hui à l'assistance.

Sur demande du président, *M. Jakob Peter* commente ce règlement de la façon suivante:

L'expérience montre qu'il est souvent difficile d'assurer la couverture des 10% qui ne peuvent pas être empruntés et qui représentent l'apport des responsables. On peut trouver la possibilité de porter le total des emprunts dans certains cas jusqu'à 95%. Les banques nous ont fait savoir que le 90% restait pour elles un maximum, c'est pourquoi notre action devrait s'établir sur une base plus large. Les coopératives qui sont dans la situation de le faire devraient pouvoir fournir des prêts ou des garanties supplémentaires. Une circulaire sera adressée à nos sections, la procédure sera simple comme décrite dans le règlement. Les demandes doivent être adressées à notre secrétariat. On ne pourra pas les satisfaire toutes,

mais nous voulons aider ceux qui en ont besoin. L'orateur fait appel à la bonne volonté des coopératives. Au paragraphe «membres», le président constate que les membres de l'USAL ont déclaré environ 60 000 appartements, ce qui n'est pas très considérable en comparaison du total des logements du pays. Mais le fait que les logements coopératifs se trouvent pour la plus grande partie dans les grands centres nous autorise à déclarer que nous avons fait notre part dans la mesure du possible pour maintenir les loyers au prix le plus bas ou pour limiter les augmentations au minimum.

La parole n'étant plus demandée, le rapport annuel est admis à l'unanimité.

3. Comptes annuels:

- a) Fonds de roulement;
- b) Revue «Das Wohnen»;
- c) Union suisse pour l'amélioration du logement;
- d) Fonds pour les cours et la formation.

Le président rappelle que les comptes ont été publiés dans le N° 5 de la revue «Das Wohnen» et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

4. Rapport des vérificateurs et décharge du Comité central.

MM. J. Güttinger, de Winterthour, M. Müller, de Binningen, et A. Rochat, de Clarens, présentent le rapport de vérification daté du 17 mars 1965.

Les vérificateurs demandent à l'assemblée des délégués d'adopter les comptes et de donner décharge aux services responsables. Ils remercient particulièrement MM. Sager et Bernasconi pour la parfaite tenue des livres.

La parole n'est pas demandée.

L'assemblée approuve les comptes à main levée en présentant la carte de vote et donne décharge aux responsables.

Le président remercie la Commission de vérification pour son travail.

5. Elections :

- a) Du comité central;
- b) De la Commission de vérification.

Le Comité central a reçu deux lettres de démission, celles de M. Jakob Peter et de M. Paul Steinmann qui furent tous deux présidents du Comité central.

M. Maurer rend hommage aux mérites des démissionnaires et rappelle ce qui suit:

Pendant quarante ans, *M. Jakob Peter* a dirigé les destinées de la Coopérative Familienheim, à Zurich, qui compte 1800 logements. Pendant vingt ans, il a dirigé les finances de la ville de Zurich et, comme tel, il fut l'actif animateur des sociétés de construction de la ville. Il est encore aujourd'hui le représentant des sociétés d'habitation au Grand Conseil du canton de Zurich. Déjà actif au Comité de la Section de Zurich, il fut élu en 1939 au Comité central comme successeur du D^r Peter. De 1949 à 1957, donc pendant neuf années, il fut président central. En 1958, il accepta d'être de nouveau élu au Comité central où sa nature conciliante fut très appréciée. M. Jakob Peter fut aussi membre de la Commission fédérale pour la construction de logements pendant de longues années. Il fut aussi conseiller bancaire de la Banque Zurichoise. Nous ne pouvons accepter sans regrets sa décision de se retirer pour raison d'âge. Nous reconnaissons, toutefois, son droit d'être déchargé de ses tâches et nous aimeraions lui exprimer, au nom de tous, nos remerciements les plus sincères pour son grand travail de quarante ans au service de notre cause.

De longues acclamations suivent les paroles du président, tandis que le secrétaire central remet une gerbe de fleurs à M. J. Peter, comme expression de notre reconnaissance.

M. Peter remercie de ce geste et déclare modestement qu'il n'a fait que son devoir. A son point de vue, on doit savoir s'en remettre à temps à des forces plus jeunes. «Aussi longtemps que je vivrai, je resterai attaché à notre mouvement.» Cette déclaration soulève de nouveaux applaudissements. M. Maurer poursuit en annonçant que notre président, M. Paul Steinmann, ancien conseiller national, a également fait connaître sa décision de se retirer. Lui aussi travaillait aux coopératives de construction depuis des années. De 1924 à 1964, il fut d'abord comptable, puis administrateur de la Coopérative générale d'habitation de Zurich, où il développa de grandes capacités. Il fut, ensuite, membre du Comité de la Section de Zurich, puis membre du Comité central en 1952. Celui-ci l'appela à la présidence en 1957 pour succéder à M. J. Peter. Il voulut ses efforts à la formation et au perfectionnement des hommes avec la conviction que seuls des collaborateurs bien informés peuvent s'acquitter des tâches des sociétés d'habitation. M. Paul Steinmann était également connu dans divers parlements: au Conseil communal de la ville de Zurich, au Grand Conseil de Zurich et au Conseil national. Il lutta constamment en faveur de la construction de logements et de la protection des locataires. Pour nous, comptent surtout les innombrables services que M. Paul Steinmann a rendus dans toutes ses charges à la cause de la construction de logements. Nous exprimons notre profonde reconnaissance au président sortant. Nous pourrons lui remettre, la semaine prochaine, un témoignage plus tangible de notre gratitude. Les autres membres du Comité central ont accepté d'être réélus pour une nouvelle période, ce dont nous les remercions. Leur mandat est renouvelé pour deux ans sans discussion. Il s'agit de MM. Willi Balmer, Zurich; Gottfried Balsiger, Wettingen; Robert Bernasconi, Zurich; Paul Fröhlich, Lucerne; Robert Gerber, Neuchâtel; Jules Glauser, Biel; Alfred Hofman, Schaffhouse;

Kurt Iseli, Biel; Heinrich Kunz, Tagelswangen; Adolf Maurer, Zurich; Werner Pfister, Bâle; François Picot, Genève; Fritz Riech, Saint-Gall; Walter Ruf, Bâle; Walter Saladin, Bâle; Ludwig Schmid, Berne; Emile Stutz, Zurich; J.-P. Vouga, Lausanne; Marius Weiss, Lausanne. Pour le remplacement des deux démissionnaires, le président déclare que la Section de Zurich fait les propositions suivantes: M. Otto Nauer, député, membre du Comité de la Section de Zurich, et le D^r Hans Borschberg, juge de district à Zurich.

Aucune opposition n'étant faite, MM. Otto Nauer et Hans Borschberg sont élus à l'unanimité.

Election du président:

M. Gerber propose de nommer *M. Adolf Maurer*, vice-président, à la présidence de l'USAL.

L'assemblée donne suite à cette proposition et acclame longuement M. Maurer qui est ainsi élu à l'unanimité. M. Maurer remercie l'assemblée de cette élection et fait appel à la collaboration de tous. Nous avons à résoudre des problèmes essentiels et urgents et nous devons vouer toute notre attention au recrutement de nouvelles forces.

Election de la Commission de vérification

Conformément aux statuts, M. J. Güttinger, de Winterthour, termine son mandat cette année.

Proposition est faite de réélire les deux anciens membres de la commission: M. E. Müller, de Binningen, et M. A. Rochat, de Montreux, ainsi que le suppléant M. K. Frehner, de Zurich.

Cette proposition est acceptée sans discussion.

M. Karl Zurcher évoque la nécessité d'une certaine continuité dans la Commission de vérification et propose que M. W. Ruegg, de Lucerne, et M. Güttinger, membre sortant, soient nommés suppléants.

L'assemblée approuve cette proposition.

7. Propositions individuelles

M. Zimmermann (Olten) se déclare reconnaissant que la proposition qu'il avait faite en son temps, pour le financement total des projets ait trouvé son aboutissement dans le règlement présenté par M. Jakob Peter.

Il remercie ce dernier tout spécialement.



De gauche à droite: MM. Reynold Tschäppät, directeur des constructions de la ville de Berne; J. Peter, ancien président de l'USAL; A. Maurer, président de l'USAL; E. Dupont, conseiller d'Etat, Genève.

8. Exposé de M. Jean-Jacques Honegger, architecte-ingénieur SIA: «Le logement, son évolution sociale et les techniques de constructions.»

Cet exposé sera publié dans un prochain numéro.

9. Exposé de M. le D^r Tschäppät, conseiller national, Berne: «Les nouvelles mesures destinées à encourager la construction de logements.»

M. le D^r Tschäppät, directeur des constructions de la ville de Berne, constate d'emblée que l'encouragement à la construction de logements est devenu un devoir public. Cela ne signifie pas que la construction communale doit avoir la primeur, mais que la Confédération, les cantons et les communes doivent tout mettre en œuvre pour encourager et faciliter la construction de logements. On peut se réjouir sur ce point de l'initiative prise par le Conseil fédéral pour remédier à la situation. La proposition fédérale d'une loi sur l'encouragement à la construction de logements est indiscutablement soutenue par sa volonté d'apporter une contribution décisive à la solution du problème. L'aide fédérale est en partie directe, et en partie indirecte. Si, toutefois, l'action fédérale doit aboutir à un résultat, il faut agir rapidement. L'initiative appartient désormais aux cantons et aux communes, mais, dans une mesure tout aussi importante, à la construction privée. Le président remercie les deux orateurs de leurs très remarquables exposés.

Le Comité central est d'avis que l'assemblée devrait adopter une résolution en conclusion de ses travaux. Un texte de résolution, soumis à l'assemblée, est mis en discussion.

M. Georges Borel, conseiller national, pense qu'à côté des cantons et des communes, il faut aussi nommer la Banque Nationale comme une instance dont la collaboration est absolument indispensable.

M. J. Peter pense qu'il ne faut pas oublier les difficultés que les cantons et les communes auront à résoudre. Les communes voudront-elles collaborer dans la mesure que nous désirons?

Les cantons devront, plus encore, être sur la brèche. **Le président** pense que nous avons pu voir l'exemple donné par la ville de Genève où la construction privée, l'Etat, la ville et les communes environnantes ont travaillé la main dans la main.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. L'assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

Au cours de leur congrès annuel, tenu à Genève les 15 et 16 mai 1965, les délégués de l'Union suisse pour l'amélioration du logement ont entendu des exposés de MM. Emile Dupont, conseiller d'Etat, Frédéric Rochat, membre du Conseil municipal, et Jean-Jacques Honegger, architecte et ingénieur, sur la grande action genevoise d'encouragement de la construction de logements. La visite des cités satellites édifiées selon les procédés de construction les plus modernes a rencontré un intérêt très vif.

A la suite de l'exposé de M. le conseiller national Tschäppät sur la nouvelle action de la Confédération tendant à encourager la construction de logements, les coopératives d'habitation affiliées à l'Union suisse pour l'amélioration du logement invitent les autorités fédérales à faire preuve de souplesse dans les dispositions d'exécution et de les rendre publiques aussi rapidement que possible.

Il est en outre certain que la nouvelle action en faveur de la construction de logements ne peut être efficace que si les cantons et les communes lui réservent de leur côté leur active collaboration. Les délégués expriment le désir que les cantons édictent rapidement les dispositions d'exécution et qu'ils créent, en collaboration avec les communes et les banques cantonales, les conditions techniques et financières favorables à la réalisation de logements en aussi grand nombre que possible.

Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, le **président A. Maurer** fait appel à la bonne volonté de tous pour que chacun contribue, à la place qu'il occupe, au succès de la nouvelle action fédérale.

Il remercie encore tous ceux qui ont contribué au succès de ce congrès de Genève, les autorités genevoises, la Section romande, la Coopérative d'habitation de Genève, les traducteurs et la presse.

Cette manifestation restera un événement marquant pour notre mouvement.

L'assemblée des délégués est close à 11 h. 50.

J. Piller, F. Hermenjat.